

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 546

présenté par  
le Gouvernement

### ARTICLE 29

#### ÉTAT B

**Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	258 279	0
Livre et industries culturelles	288 500	0
<b>TOTAUX</b>	546 779	0
<b>SOLDE</b>	546 779	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 370 279 € les autorisations

---

d'engagement et crédits de paiement de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

13 000 € sur le programme « Presse et médias », action 02 « Aides à la presse » ;

3 000 € sur le programme « Presse et médias », action 05 « Soutien aux médias de proximité » ;

168 779 € sur le programme « Presse et médias », action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » ;

177 500 € sur le programme « Livre et industries culturelles », action 01 « Livre et lecture » ;

8 000 € sur le programme « Livre et industries culturelles », action 02 « Industries culturelles ».

2) Conformément au souhait exprimé par la commission des finances du Sénat, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 176 500 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

65 000 € sur le programme « Presse et médias », action 02 « Aides à la presse » ;

2 500 € sur le programme « Presse et médias », action 05 « Soutien aux médias de proximité » ;

6 000 € sur le programme « Presse et médias », action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » ;

96 500 € sur le programme « Livre et industries culturelles », action 01 « Livre et lecture » ;

6 500 € sur le programme « Livre et industries culturelles », action 02 « Industries culturelles ».